Le Bulletin Municipal d'Argagnon



Juillet 2024

SOMMAIRE

•	Le mot du Maire	Page 3
cc	<u>DMMUNE</u>	
•	Délibérations du Conseil Municipal : Séance du 27 octobre 2023	Page 4
•	Délibérations du Conseil Municipal : Séance du 28 décembre 2023	Pages 4 et 5
•	Délibérations du Conseil Municipal : Séance du 28 février 2024	Pages 5 et 6
•	Délibérations du Conseil Municipal : Séance du 06 mars 2024	Pages 7 et 8
•	Délibérations du Conseil Municipal : Séance du 27 mars 2024	Page 9
•	Finances (budgets de la Commune, du service Assainissement	Pages 10 à 16
	et du Lotissement Labaigt)	
•	CCAS : Naissances, repas annuel et subventions attribuées	Pages 17 à 19
LES	TRAVAUX	
<u>===</u>	Le lotissement Labaigt	Page 20
•	Travaux de voirie : entretien de nos routes	Page 21
•	Construction d'un boulodrome et création d'une boîte à livres	Page 22
FES	<u>STIVITES</u>	
•	La cérémonie du 08 mai	Page 23
•	La fête des mères	Page 23
VIE	<u>QUOTIDIENNE</u>	
•	Les informations utiles	Pages 24 et 25
•	Les bonnes adresses d'Argagnon	Page 26
•	Des nouvelles de nos associations	Pages 27 à 31

LE MOT DU MAIRE



Chers citoyennes et citoyens d'Argagnon,

Cela fait un an que la Mairie, accompagnée de l'Agence Postale Communale ont emménagé dans leurs nouveaux locaux.

Le fonctionnement est optimisé, notamment pour l'APC qui a vu son activité progresser de dix pour cent environ sur une même période.

Le city-stade est régulièrement fréquenté par les familles ou groupes d'adolescents, à différents moments de la semaine. Cette zone a été agrémentée par la réalisation d'un boulodrome de loisirs et d'une boîte à livres. Ces infrastructures évitent le sédentarisme des plus jeunes et favorisent la communication et l'échange pour toutes les tranches d'âges.

Plusieurs projets suivent leurs cours:

- ◆ Le lotissement Labaigt est entièrement équipé concernant la voirie et l'éclairage, les travaux sur la finition des espaces verts sont maintenant terminés.
- ◆ Le permis de construire du projet d'extension de l'atelier communal, de la création d'un local de chasse et d'un WC public est accordé.
- ◆ La gestion du cimetière : la réalisation d'un jardin du souvenir est prévu pour cette année, il sera situé dans la nouvelle partie du cimetière. Un point de puisage supplémentaire a été créé pour faciliter l'arrosage des plantes des concessions.
- ◆ Le stade est depuis trois semaines entretenu par un robot de tonte ; silencieux, ce nouvel équipement réalise une qualité de tonte incomparable par tous les temps.

Concernant le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), le Plan Accompagnement de Développement Durable a été adopté. Les échanges avec la Communauté de commune pour le classement des nouvelles zones à urbaniser sont en cours. Notre commune est située sur un axe de développement et devrait conserver un potentiel de développement semblable à la période 2011-2021 (années de référence pour l'étude du PLUI). Tout cela reste à confirmer. Je vous invite à suivre les différentes communications et informations transmises par la CCLO sur le sujet pour mieux comprendre les enjeux du PLUI pour les années à venir.

Malgré une inflation élevée, le taux d'imposition des impôts directs reste inchangé pour cette année.

Le budget prévisionnel 2024 a été voté à l'unanimité. Vous trouverez dans les pages finances le détail de ce dernier.

Je félicite toutes les associations de notre village pour leur dynamisme et les rendez-vous forts sympathiques qu'elles nous ont offerts ces dernières semaines. Une activité danse (Bachata) sera proposée à la rentrée, bienvenue à l'association Daca Flow!

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter un excellent été à toutes et tous.

Gilles Lévêque



Séance de la Réunion du Conseil du 27 octobre 2023

1 - Relèvement de la taxe d'assainissement collectif

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de relever la taxe d'assainissement collectif par rapport à la station d'épuration qui génère des frais de fonctionnement. Il est naturel que ces frais soient supportés par les utilisateurs bénéficiaires du service de l'assainissement collectif. Il précise également que ce relèvement est indispensable par rapport au remboursement des investissements réalisés. Il précise qu'actuellement la taxe est de 1,85 € le m³ d'eau assaini.

Il propose que cette taxe soit relevée à 2,30 € le m³ à compter du 01 janvier 2024

Ouïe l'exposé du Maire, et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE que la taxe soit relevée à 2,30 € le m³ à compter du 01 janvier 2024

Le Maire rappelle que par délibération en date du 11 décembre 2009 a été mis en place un abonnement de 50 € par an à compter du 1er janvier 2010

Il propose que cet abonnement ne soit pas revalorisé

Ouïe l'exposé du Maire, et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE que l'abonnement de 50 € par an ne soit pas revalorisé.
- -TRANSMET à Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques, la présente délibération, pour contrôle de légalité.

Séance de la Réunion du Conseil du 28 décembre 2023

2 - Création d'un local chasseur : convention avec le Service Intercommunal du patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Local

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été envisagé la création d'un local chasseur.

Il propose donc de passer à la réalisation de ce projet et de confier à cet effet le soin au Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale de réaliser une mission d'assistance technique et administrative dans les mêmes conditions que le ferait le service technique dont disposent en propre certaines collectivités.

Le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention, dont il soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

Considérant que la Commune n'a pas de service technique susceptible de prendre en charge ce dossier mais peut disposer du Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à ce service,



<u>DECIDE</u> de faire appel au Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la Commune pour la réalisation des travaux de création d'un local chasseur conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition ci-annexé.

AUTORISE le Maire à signer cette convention.

Séance de la Réunion du Conseil du 28 février 2024

3 - Résolution contre le projet Pycasso et l'enfouissement de CO2 sur le bassin de Lacq

Depuis plusieurs mois, la communauté de communes s'oppose au projet Pycasso porté par un consortium regroupant entre autres le pôle de compétitivité Avenia, Teréga et Repsol et qui vise à capturer et à stocker le dioxyde de carbone (CO2) émis par les industries du Sud-Ouest de la France et du Nord-Ouest de l'Espagne.

Notre Président a alerté les Ministères de l'économie et de l'industrie, les services de la préfecture, les industriels et les syndicats pour partager notre vision du danger d'un tel projet. En plus des risques environnementaux, nous y voyons un risque fort de mettre à mal l'acceptabilité vis-à-vis de l'industrie sur notre territoire, mais nous voyons aussi les atteintes à l'écosystème économique local et en particulier sur les emplois. Les industriels locaux s'y opposent également.

L'enfouissement de CO2 est considéré par certains comme une solution potentielle pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le changement climatique afin d'atteindre zéro émission nette en 2050.

Ce projet vise à tester la capture de CO2 et son stockage dans le sous-sol du bassin de Lacq.

Nous nous y opposons.

Le projet de stockage est incompatible avec le modèle industriel du Bassin de Lacq à savoir l'extraction du gaz pour la poursuite de l'activité de thiochimie (1500 emplois) et de production d'utilités prévues au moins j'usqu'en 2043.

La communauté de communes ne peut consentir qu'à la poursuite d'études de projet visant l'évitement et la réduction, la capture, la valorisation et l'utilisation du CO2 sur le Bassin de Lacq, à l'exclusion de tout projet de stockage.

C'est pourquoi, il sera proposé au Conseil Communautaire réuni le 25 mars 2024 de voter la présente motion.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir largement délibéré, décide :

- d'approuver avec 9 voix pour et 3 abstentions cette motion contre tout projet d'enfouissement de CO2 dans le soussol du bassin de Lacq.

CONSEIL MUNICIPAL

LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

4 - Bilan de la concertation et arrêt des ZAEnR

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°3 en date du 18 décembre 2023 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouve-lables.

Conformément à cette délibération :

- un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable du 15/01/2024 au 29/01/2024 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, une consultation par voie électronique sur le site de la mairie a permis au public de formuler ses observations
- une consultation par voie électronique a été organisée du 15/01/2024au 29/01/2024 (www.argagnon.fr)
- une insertion à été réalisée dans le bulletin municipal de janvier, un avis a été publié dans la presse (journal La République des Pyrénées)

Le Maire présente le bilan joint de cette concertation joint en annexe (Cf 3- Bilan de la concertation du public)

- une consultation reçue via la consultation électronique

et que les avis émis sont favorables aux propositions faites par le Conseil municipal, ou

qu'à l'issue de la concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations ter-restres de production d'énergie renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes listées ci- après (ou dans le tableau joint en annexe) ont été identifiées :

Production d'électricité photovoltaïque

- L'implantation est possible après déclaration préalable d'installations photovoltaïques sur les toits de la Commune (privés comme publics) sauf celui de l'Église.
- L'implantation est possible après déclaration préalable d'ombrières pour la production solaire sur les parkings publics et privés.
- Pas de proposition du conseil pour les autres types d'énergies renouvelables.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

<u>IDENTIFIE</u> les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées ci-après ou listées dans le tableau cijoint :



Production d'électricité photovoltaïque

- L'implantation est possible après déclaration préalable d'installations photovoltaïques sur les toits de la Commune (privés comme publics) sauf celui de l'Église.
- L'implantation est possible après déclaration préalable d'ombrières pour la production solaire sur les parkings publics et privés.
- Pas de proposition du conseil pour les autres types d'énergies renouvelables.

CHARGE le Maire de notifier la présente délibération :

- au Secrétaire général, référent préfectoral unique des Pyrénées-Atlantiques,
- à la Communauté de Communes de Lacq-Orthez,
- à l'établissement public en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale de...),

Voté à l'unanimité

Séance de la Réunion du Conseil du 06 mars 2024

1 - Création d'un jardin du souvenir dans le cimetière

Le Maire rappelle à l'assemblée la pratique croissante de la crémation dans les familles, les cendres pouvant être déposées, à la convenance de la famille, dans une sépulture, dans un columbarium ou dans une proprié té publique ou privée. Elle peut aussi les disperser en pleine nature ou dans le cimetière à condition qu'une partie de ce dernier soit spécialement affectée pour cela.

Le Maire propose d'affecter une partie du cimetière à un jardin du souvenir spécialement aménagé où les familles pourront, à leur demande, répandre les cendres de leurs morts Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

<u>DÉCIDE</u> d'affecter la partie du cimetière située dans le carré 3 entre l'emplacement 12 et l'emplacement 15 (plan du cimetière joint à la délibération) à la dispersion des cendres des corps ayant fait l'objet d'une crémation.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.



Séance de la Réunion du Conseil du 06 mars 2024

2 - Création des concessions funéraires dans le cimetière

Le Maire expose au Conseil Municipal que plusieurs demandes lui ont été adressées à l'effet d'obtenir, dans le cimetière de la Commune, des concessions de terrain pour la fondation de sépultures privées. Afin de satisfaire au vœu des familles et d'accroître les ressources du budget communal, il propose de satisfaire à ces demandes en créant donc des concessions funéraires.

Il présente un plan du cimetière indiquant sa contenance totale et faisant apparaître, par des teintes différentes la portion réservée aux inhumations en terrain commun et celle qu'il serait possible d'affecter aux concessions.

Le Maire précise que l'octroi de concession funéraire est de la compétence du Conseil Municipal, mais que celui-ci peut lui donner délégation en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Une telle délégation pourrait être intéressante dans un souci de simplification administrative, étant précisé que le Maire doit rendre compte au Conseil de l'usage qu'il fait des délégations qui lui sont ainsi données.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE de créer les deux classes de concessions suivantes :

- Concessions cinquantenaires;
- Concessions trentenaires.

FIXE ainsi qu'il suit le tarif de chaque classe de concession :

- Concessions cinquantenaires : 50 € par m²;
- Concessions trentenaires : 30 € par m².

La surface concédée ne peut excéder 6m² (les possibilités sont les suivantes : 1m² pour les caveaux cinéraires (cavurnes) ; 2m², 4m² ou 6m² pour les inhumations en pleine terre ou dans un caveau).

<u>DÉCIDE</u> de donner délégation au Maire pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Séance de la Réunion du Conseil du 27 mars 2024

12 - Vote des subventions au Budget Primitif 2024

Après Examen des dossiers de demande de subvention des associations et de leurs bilans financiers par la commission finances réunie 13 mars 2024, le Maire explique que les subventions seront allouées de la façon suivante :

Dés le vote du budget de la commune primitif entériné un acompte de 50%, pour le fonctionnement sera versés aux associations,

Le restant sera versé proportionnellement aux vues des factures et/ou devis correspondant à une ou plusieurs animations

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions à allouer avec le versement suivant les modalités décrites ci-dessus aux différentes associations.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

ASSOCIATIONS	Voté en 2023	Proposition de la Commission Fi- nances pour 2024	Voté pour 2024
ASS. ARGAGNON SPORTS LOISIRS	500	1000	1000
ASS. PARENTS D'ELEVES A.B.C	600	700	700
ASS. UNION BEARNAISE	2000	2000	2000
ASS. COMITE DES FETES	1800	1500	1500
ASS. LOU TEMPS DE BIBE	500	500	500
ASS. CHORALE ARCANTO	500	700	700
ASS. ARGAGNON SHOTOKAN KARATE CLUB	600	1000	1000
ASS. BANDE ORIGINALE	150	0	0
ASS. MAM BULLE D'ÉVEIL	350	350	350

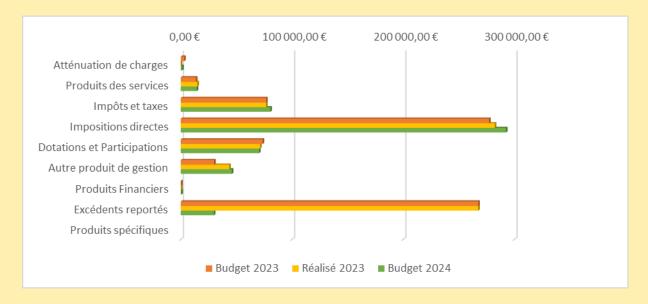
BUDGET DE LA COMMUNE

	FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024	
Charges générales	92 259,00 €	64 251,43 €	94 369,47 €	
Charges personnel	169 900,00 €	149 378,01 €	172 600,00 €	
Atténuations de produits	6 000,00 €	5 224,00 €	6 000,00 €	
Autres charges	215 237,00 €	179 755,45 €	205 890,00 €	
Charges financières	10 769,00 €	10 768,27 €	9 731,00 €	
Charges spécifiques	10,00€	9,58€	250,00€	
Dotations investissement	0,00€	0,00€	1 808,00 €	
Virement investissement	248 341,09 €	0,00€	45 070,00 €	
TOTAL	742 516,09 €	409 386,74 €	535 718,47 €	

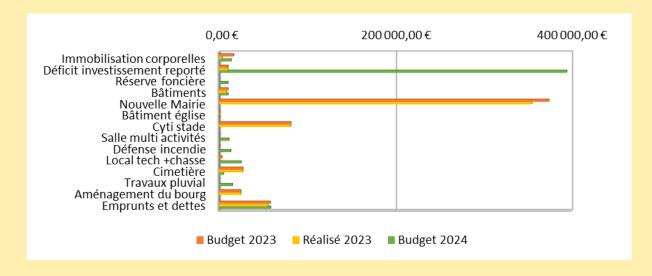




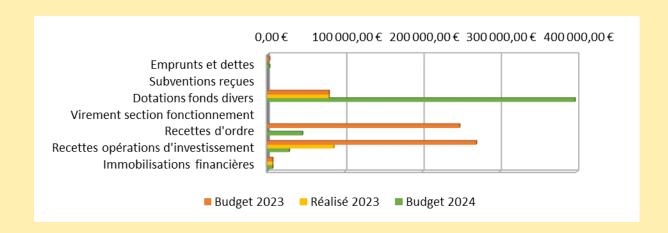
	FOI	FONCTIONNEMENT			
RECETTES	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024		
Atténuation de charges	3 150,00 €	19,16€	1 350,00 €		
Produits des services	13 700,00 €	14 971,74 €	14 420,00 €		
Impôts et taxes	76 800,00 €	76 800,13 €	80 622,00 €		
Impositions directes	277 313,00 €	282 370,00 €	292 514,00 €		
Dotations et Participations	73 644,00 €	71 347,73 €	70 459,00 €		
Autre produit de gestion	30 016,00 €	43 597,66 €	45 960,00 €		
Produits Financiers	353,00€	352,95€	543,00€		
Excédents reportés	267 540,09 €	267 540,09 €	29 850,47 €		
Produits spécifiques					
TOTAL	742 516,09 €	756 999,46 €	535 718,47 €		



	INVESTISSEMENT		
DEPENSES	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
Immobilisation corporelles	16 500,00 €	3 328,60 €	13 500,00 €
Déficit investissement reporté	9 962,62 €	9 962,62 €	394 723,25 €
Réserve foncière			10 000,00 €
Bâtiments	10 000,00 €	8 439,38 €	10 000,00 €
Nouvelle Mairie	374 318,00 €	355 454,90 €	
Bâtiment église	700,00€	648,58 €	700,00€
Cyti stade	81 420,00 €	81 420,00 €	
Salle multi activités	675,00€		11 000,00 €
Défense incendie	675,00€		13 050,00 €
Local tech +chasse	3 000,00 €		25 000,00 €
Cimetière	26 914,00 €	26 913,60 €	5 000,00 €
Travaux pluvial			15 000,00 €
Aménagement du bourg	24 650,00 €	24 642,00 €	
Emprunts et dettes	57 890,00 €	55 389,49 €	58 459,00 €
TOTAL	606 704,62 €	566 199,17 €	556 432,25 €

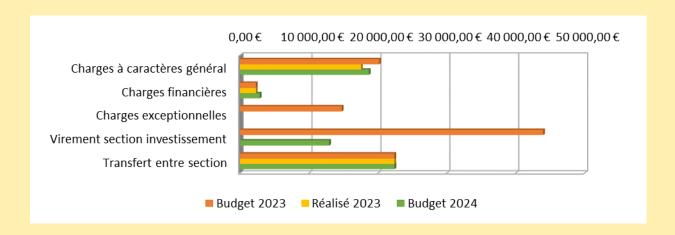


	INVESTISSEMENT			
RECETTES	Budget 2023 Réalisé 2023 Budget 2024			
Emprunts et dettes	2 500,00 €	0,08€	2 500,00 €	
Subventions reçues				
Dotations fonds divers	79 445,62 €	79 296,61 €	397 441,25 €	
Virement section fonctionnement				
Recettes d'ordre	248 341,00 €		45 070,00 €	
Recettes opérations d'investissement	269 918,00 €	85 679,23 €	28 050,00 €	
Immobilisations financières	6 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €	
TOTAL	606 704,62 €	171 475,92 €	479 561,25 €	

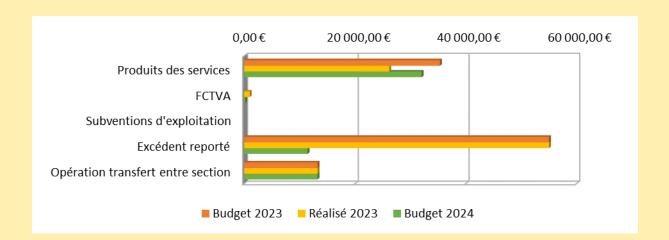


BUDGET ASSAINISSEMENT

	FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	Budget 2023 Réalisé 2023 Budget 2024			
Charges à caractères général	20 200,00 €	17 563,13 €	18 700,28 €	
Charges financières	2 304,00 €	2 303,61 €	2 871,00 €	
Charges exceptionnelles	14 765,00 €			
Virement section investissement	43 994,00 €		12 948,00 €	
Transfert entre section	22 404,00 €	22 403,73 €	22 429,00 €	
TOTAL	103 667,00 €	42 270,47 €	56 948,28 €	

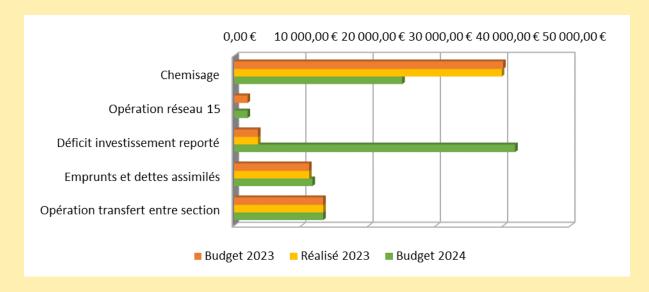


	FONCTIONNEMENT			
RECETTES	Budget 2023 Réalisé 2023 Budget 2024			
Produits des services	35 356,36 €	26 213,23 €	32 057,00 €	
FCTVA		1 002,45 €	180,00€	
Subventions d'exploitation				
Excédent reporté	55 057,64 €	55 057,64 €	11 464,28 €	
Opération transfert entre section	13 253,00 €	13 253,06 €	13 247,00 €	
TOTAL	103 667,00 €	95 526,38 €	56 948,28 €	

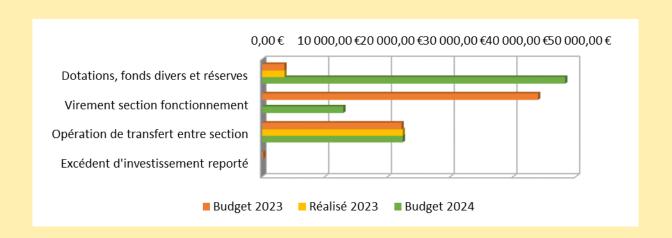




	INVESTISSEMENT			
DEPENSES	Budget 2023 Réalisé 2023 Budget 2024			
Chemisage	40 000,00 €	39 798,00 €	25 000,00 €	
Opération réseau 15	2 000,00 €		2 000,00 €	
Déficit investissement reporté	3 557,00 €	3 556,80 €	41 791,66 €	
Emprunts et dettes assimilés	11 145,00 €	11 144,33 €	11 658,00 €	
Opération transfert entre section	13 253,00 €	13 253,06 €	13 247,00 €	
TOTAL	69 955,00 €	67 752,19 €	93 696,66 €	

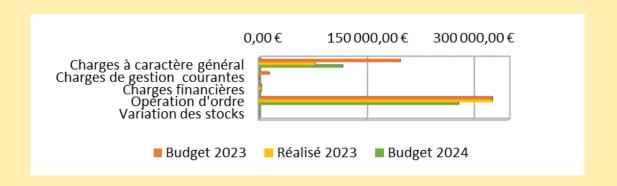


	INVESTISSEMENT			
RECETTES	Budget 2023 Réalisé 2023 Budget 2024			
Dotations, fonds divers et réserves	3 557,00 €	3 556,80 €	48 319,66 €	
Virement section fonctionnement	43 995,00 €		12 948,00 €	
Opération de transfert entre section	22 221,00 €	22 403,73 €	22 429,00 €	
Excédent d'investissement reporté	182,00€			
TOTAL	69 955,00 €	25 960,53 €	83 696,66 €	

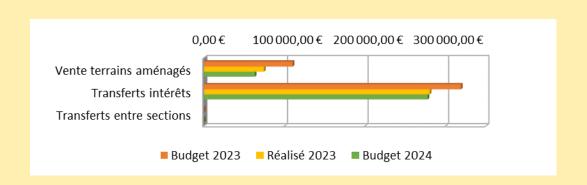


BUDGET LOTISSEMENT LABAIGT

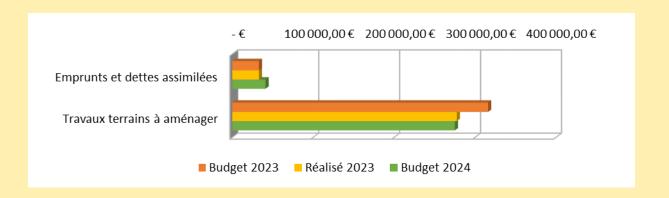
	FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	Budget 2023 Réalisé 2023 Budget 2024			
Charges à caractère général	198 000,00 €	78 564,08 €	117 096,00 €	
Charges de gestion courantes	13 726,79 €	4,48 €	1,00€	
Charges financières	2 849,00 €	2 848,20 €	2 453,00 €	
Opération d'ordre	327 308,48 €	327 307,68 €	279 868,61 €	
Variation des stocks				
TOTAL	541 884,27 €	408 724,44 €	399 418,61 €	



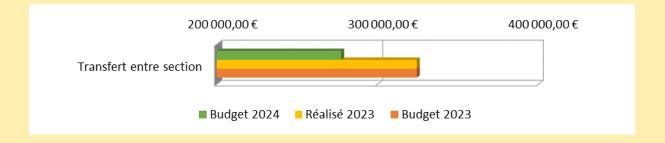
	FONCTIONNEMENT			
RECETTES	Budget 2023 Réalisé 2023 Budget 2024			
Vente terrains aménagés	110 000,00 €	74 459,00 €	63 000,00 €	
Transferts intérêts	318 993,79 €	280 263,81 €	277 529,76 €	
Transferts entre sections	1,00€		1,00€	
Résultat reporté	112 889,48 €	112 889,48 €	58 887,85 €	
TOTAL	541 884,27 €	467 612,29 €	399 418,61 €	



	INVESTISSEMENT		
DEPENSES	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
Emprunts et dettes assimilées	32 862,00 €	32 861,43 €	41 068,60 €
Travaux terrains à aménager	316 144,79 €	277 415,61 €	275 076,76 €
TOTAL	349 006,79 €	310 277,04 €	316 145,36 €



	INVESTISSEMENT		
RECETTES	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
Transfert entre section	324 459,48 €	324 459,48 €	277 415,61 €
Excédent d'investissement reporté	24 547,31 €	24 547,31 €	38 729,75 €
TOTAL	324 459,48 €	324 459,48 €	316 145,36 €





LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Qu'est-ce qu'un Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S.)

Le centre communal d'action sociale est une structure de proximité dans la commune. Il est administré par un conseil d'administration présidé par le Maire. Son but est d'assister les citoyens dans leurs démarches de demande d'aide sociale et répondre aux besoins sociaux de la population locale.

Le rôle et les missions :

- * Aide sociale légale en attribuant, après évaluation, des prestations d'aide sociale d'urgence à ceux qui en ont besoin. L'aide facultative peut se manifester sous forme d'aide alimentaire ou d'autres soutiens de nature exceptionnelle ;
- * Soutien aux personnes âgées et handicapées. Il facilite l'accès à des dispositifs comme l'Allocation personnalisée d'Autonomie (APA) pour contribuer à leur autonomie.

Le Conseil d'Administration délibère sur les orientations et les priorités de l'action sociale locale. Il est composé à la fois d'élus locaux et de membres issus de la société civile. Il établit des relations avec d'autres institutions comme le conseil Départemental. La présidence est assurée par le Mairie.

Son budget autonome provient essentiellement de subventions de la commune permettant d'assurer la mise en œuvre effective d'initiatives et de répondre aux urgences sociales.

REPAS DU CCAS

C'est avec grand plaisir que nous avons pu réunir le samedi 13 Avril 2024 au Restaurant La Bulle environ 80 personnes de 65 ans et plus résidants dans la commune.

Des colis gourmands ont également été distribués pour les personnes n'ayant pu se déplacer pour raisons de santé.

La journée fut belle et propice aux rencontres. Tous les participants ont eu plaisir à se retrouver ou à se connaître, évoquant quelques anecdotes et quelques souvenirs.

Tout au long de l'année, les membres du CCAS restent disponibles et à votre écoute.







LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Prime de bienvenue pour les nouveaux nés

Toute nouvelle naissance étant source de frais pour les parents, le CCAS attribue une prime de bienvenue pour les nouveaux nés venant agrandir la population du village.

C'est ainsi qu'une participation de 30 € est offerte aux heureux parents en échange d'un relevé d'identité bancaire à remettre au secrétariat de la Mairie pour virement de cette somme.

Subventions attribuées par le CCAS à diverses associations à but social

ALLIANCE 64 BAYONNE	50€
AFM TELETHON PAU	50€
COOPERATIVE ASSOCIATION RESIDENCE LE TEMPLE ARTHEZ DE BEARN	150€
SECOURS CATHOLIQUE PAU	50€
LES PEP 64 BILLERE	50€
ASSOCIATION AFSEP	50€
LES RESTAURANTS DU CŒUR PAU	50€
VIVRE ENSEMBLE	50€
AIMA	50€
ASSOCIATION AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES PERSONNES AGEES D'ARTHEZ DE BEARN	350€

Toutes ces associations présentent un dossier de demande de subvention complet précisant leurs activités, Leurs objectifs et leurs besoins.

Nous sommes attentifs à satisfaire avec nos moyens les associations ayant un impact ou pouvant présenter un intérêt pour les personnes d'Argagnon.

La formation « gestes qui sauvent «

Le C.C.AS. avait à cœur de mettre en place une formation pour connaître les premiers gestes de secours.

C'est en partenariat avec les assurances GROUPAMA et le Centre de Secours SDIS 64 que nous avons pu formaliser ces formations sur deux samedis, les 23 avril le matin et le 04 mai 2024 le matin et l'après-midi.

Ce n'est pas moins de trois groupes de quatorze personnes qui sont venus s'essayer au massage cardiaque, se familiariser avec le défibrillateur et autres soins de premiers secours à la salle pour tous sous les conseils de Monsieur FLOUS, formateur au SDIS 64.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Merci à GROUPAMA et au SDIS 64 pour leur efficacité dans la mise en place de ces formations.

Si vous avez manqué ces dates et que vous souhaitez vous former, la Mairie se tient à votre disposition pour prendre votre inscription. Suivant le nombre, nous pourrons organiser une séance supplémentaire (entre 10 et 15 personnes par

séance).





ASEPT : Conférence-débat « le bien vieillir »

Le vendredi 07 Juin dernier se tenait à la salle des associations une conférence organisée par L'ASEPT (Association Santé Education et Prévention sur les Territoires) dont le thème portait sur la santé et le « bien-vieillir ».

Pas moins de 24 personnes ont pu débattre sur les divers problèmes que l'on peut rencontrer dans la vie de tous les jours (chutes, nutrition, mémoire, vie sociale, etc...)

Divers ateliers ont été présentés lors de cette matinée enrichissante en rapport avec la prévention et la santé, leur diversité permettant à chacun de trouver ce qui lui conviendra le mieux. Ces ateliers sont gratuits et vous pourrez y participer sur inscription.

D'ores et déjà, un atelier « Vitalité » est prévu chaque mardi matin, du 05 novembre au 10 décembre 2024. Vous pouvez dès à présent vous inscrire au **05 59 80 98 88** ou par mail **contact@asept-sudaquitaine.fr**

Retrouvez le contenu de ces ateliers sur le site de l'ASEPT www.asept-sudaquitaine.fr





LE LOTISSEMENT LABAIGT

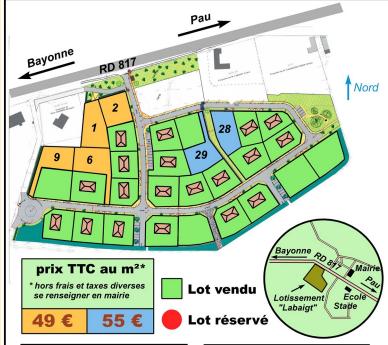
Les travaux de finitions sur la seconde partie du Lotissement ont été réalisés.

Trottoirs, chaussée en enrobé et éclairage sont terminés.

L'espace jardin de loisirs sera prochainement équipés d'installations.6 lots restent disponibles à la vente.







N° Lot	surface m²
1	837
2	688
6	848
9	719

surface m²
751
778

Sur notre site (www.argagnon.fr) et en Mairie sont à votre disposition:

- le réglement de lotissement
- le plan de masse et d'autres informations
 Tel: 05 59 67 65 86
 mail: mairie.argagnon@outlook.fr



ne pas jeter sur la voie publique

LES TRAVAUX DE VOIRIE

ENTRETIEN DE NOS ROUTES ET DE LEURS ABORDS

- ◆Après une tournée spécifique avec l'équipe spécialisée de la CCLO il y a quelques mois, des travaux d'amélioration des écoulements de l'eau pluviale ont été réalisés. Pour ne citer que quelques interventions :
 - plusieurs bas-côtés ont été arasés pour amener l'eau de ruissellement directement aux fossés,
 - une grille d'évacuation a été placée en lieu et place d'un regard masquant un désordre souterrain,
 - un réaménagement a été fait au bas de la route du Bernès avec pose d'une buse, pour arrêter la dégradation sévère du revêtement due aux précipitations,
 - une traversée de route permet de répartir l'eau dans un second fossé d'évacuation route de l'Eglise, réduisant l'impact des fortes pluies chez le riverain,
 - deux buses de fort diamètre ont été posées pour traverser la route du Mouilladé à un endroit sensible.

Le curage des fossés a eu lieu récemment selon un programme défini par la CCLO.

Le dernier épisode pluvieux – court mais intense – nous a permis de vérifier que le système global fonctionne, même si quelques points isolés subsistent, voire apparaissent. Ils seront signalés à la CCLO.

◆Le fauchage des abords se fait en trois passes. Les deux premières concernent la sécurité : un fauchage « à plat » le long de la route et un fauchage des talus à l'intérieur des virages pour dégager la visibilité. La première passe de fauchage a été réalisée récemment. La seconde interviendra au moment opportun, quand le besoin se fera sentir.

La troisième passe, celle qui concerne l'intégralité des abords, devrait intervenir assez tard vers la fin de l'été, quand la végétation commencera à être moins vigoureuse.

◆Cette année, des travaux de réfection de la chaussée sont prévus au bas de la côte de la Route de l'Eglise et sur la Route du Bernes. Cet investissement régulier nous permet de maintenir en état notre réseau routier.



LES TRAVAUX DE VOIRIE



Construction d'un terrain de pétanque

« Une partie de pétanque en famille ou entre amis, cela vous tente ??? !!!

Depuis ce printemps, un terrain de pétanque est à votre disposition à côté de la Mairie, attenant au City Stade.

Cet équipement a été entièrement élaboré et réalisé par le conseil Municipal d'Argagnon.

Souhaitant que cette mise à disposition soit à la hauteur de vos attentes tout en respectant la tranquillité du voisinage



Création d'une boîte à livres



Une boîte à livres a été installée à la mairie, côté city stade, de manière permanente.

Elle vous permet de retirer ou de déposer un livre ou plus, sans inscription ou engagement de toute sorte.

Cette boîte à livres, nous l'espérons, servira à favoriser les échanges et les partages.

FESTIVITES

La cérémonie du 08 mai

Après le dépôt de gerbe et le bouquet des parents d'élèves au monument aux morts, M le Maire a lu le message du secrétaire d'Etat en charge des Anciens Combattants suivi de l'appel de nos morts et d'une minute de silence.

La chorale ARCANTO a clôturé la cérémonie avec les chants « Le chant des marais » et « La Marseillaise ».

La cérémonie a été suivie d'un verre de l'amitié à la Mairie.





La fête des Mères



Les Mamans ont été mises à l'honneur par le Conseil Municipal.

M le Maire a expliqué l'origine de la Fête des Mères et remis à chacune un Impatient de Guinée.

Une collation a été offerte pour clôturer ce moment de convivialité.



LES INFORMATIONS UTILES

Urbanisme

Le service urbanisme de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (CCLO) vous accompagne dans les démarches pour la réalisation de vos travaux.

Quel que soit votre projet de maison ou d'agrandissement, terrasse, cabanon, garage, clôture, piscine, toiture... ou encore la volonté de transformer un bâtiment en commerce, bureaux ou logement. Les règles d'urbanisme et les formulaires de demande d'urbanisme sont téléchargeables sur le site internet de la CCLO : cc-lacgorthez.fr

Vous pouvez le contacter au 05.59.60.73.50 ou par mail à urbanisme@cc-lacqorthez.fr





Le Ramassage des poubelles

LES SEMAINES PAIRES : c'est le bac VERT (déchets ménagers) seulement qu'il faut sortir

LES SEMAINES IMPAIRES : c'est le bac JAUNE (tri sélectif) seulement qu'il faut sortir

LE JOUR de ramassage est toujours le JEUDI (sortir le bac concerné la veille, le MERCREDI)

Le règlement du service des déchets de la CCLO précise en son article 5.2 :

« Les bacs doivent être présentés sur le domaine public par l'usager la veille du jour de collecte .

Une fois collectés (...) ils doivent être remisés dans la propriété par l'usager dans la journée. Les bacs ne doivent pas être laissés sur le domaine public en dehors des collectes. »

NB: l'intégralité du règlement est disponible sur le site internet de la CCLO

(www.cc-lacgorthez.fr, choisir : Vivre et habiter, Environnement, Mes déchets, puis Documents utiles)



LES INFORMATIONS UTILES

Chiens et Chats errants sur la commune

La divagation des chiens et des chats est interdite sur la commune.

Régulièrement des animaux ne sont plus sous la surveillance de leur maître et peuvent créer des accidents de la circulation notamment aux abords de la RD 817.

Les chiens et chats errants seront capturés par le service SAS SACPA et seront conduits à la fourrière de cet établissement.

Les animaux seront restitués à leurs propriétaires qu'après paiement des frais de fourrière.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter l'arrêté 81/2022 du 17/06/2022.



LES NUISANCES SONORES

La loi interdit les nuisances sonores diurnes :

« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage », mais l'article R.1334-31 du Code de la santé publique s'interprète de manière assez tolérante.

Il est interdit d'utiliser des outils de jardinage bruyants en dehors des créneaux légaux :

- ◆ En jours ouvrables, de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30;
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00;
- ◆ Le dimanche de 10h00 à midi.



VIGILANCE CAMBRIOLAGE



- Les cambrioleurs n'ont besoin que de quelques
 minutes pour rentrer chez vous et trouver ce qui les intéresse (argent, bijoux, clés de voiture).
- Surtout, pensez à fermer vos portes à clé même pour une courte durée ou lorsque vous faites du jardinage, un barbecue dans votre jardin.
- ◆ Lorsque vous partez en vacances, vous avez la possibilité de contacter la gendarmerie pour surveiller votre domicile pendant leurs patrouilles quotidiennes. Ce service s'appelle « Opération -Tranquillité Vacances ».

LES BONNES ADRESSES d'ARGAGNON

Artisans – Producteurs		
	05 24 37 61 30 /	06 18 21 04 17
CFB FERMETURES CONCEPT – Menuiserie – fermetures-concept@orange.fr		05 59 67 35 12
FERT GILLES – Miel et dérivés		05 59 67 35 53
HEMERY Éric – Menuisier Ebéniste – menuiserie.eric@orange.fr		06 76 61 85 66
LA FERME JOVER— Conserves de porc		06 47 45 34 11
LDCO – Peinture et décoration – lespademaurice@gmail.com		06 31 78 96 35
SPIRULINE AQUITAINE – Producteur de spiruline – www.spirulineaquitaine.co	om	06 79 23 53 77
or mountained and an arrangement of the second and seco		
Beauté – Bien-être – Coiffure		
AU COEUR DE SOI – Aromathérapie, soins du corps, réflexologie plantaire		06 89 99 62 18
ESCOT Christiane – Naturopathe, soins énergétiques - www.naturopathie-mo	nchoix.fr	06 51 26 44 24
LAHERRERE Laurence – Praticienne en énergétique traditionnelle chinoise		06 75 00 26 82
LOR'K'IDEE COIFFURE – Coiffure		06 21 91 71 16
MARREC Béatrice – Conseillère en forme et bien- être – bea2913@laposte.ne	t	06 42 35 86 62
OPALINE – Réflexologie plantaire et palmaire		06 70 84 11 00
CL THERAPIES - Thérapie émotions/corps—Energétique/Lieux—Géobiologie		06 02 26 73 22
Commerces – Services		
AU FOURNIL D'ARGAGNON – Boulangerie, pâtisserie, chocolaterie	•	05 59 38 28 05
BEARN BOISSON SERVICE – Grossiste en boisson – www.bearn-boissons-serv		06 87 89 30 29
BORDENAVE DENIS – Conseils, services administratifs – bordenave.denis64@	_	06 84 81 14 97
CAPTURE CONCEPT – Audio-visuel et Informatique - www.capture-concept.co		07 83 82 86 66
CFB – Matériel frigorifique – wilfrid.bures@wanadoo.fr	05 59 67 60 84	/ 06 11 40 88 77
CECB – Cabinet expertise conseils bâtiment – cecbexpertise64@gmail.com		06 49 29 72 47
HECTOGONE TRANSPORTS—Location de bennes— contact@hectogone.fr		05 33 09 23 24
JARDINET SARL – Jardins espaces verts		06 03 75 33 35
KTRA'S – Assistance administrative – KTRA.S@free.fr		06 17 17 47 68
MCD METAL – Tuyauterie Chaudronnerie – mcmetal@laposte.net		06 86 80 17 67
MONOMUR BELLENBERG – Briques isolantes, Etude, Assistance		06 17 59 80 07
NET'DRONE – Télépilote de drone - Prise de vue - netdrone64@gmail.com		06 22 49 24 31
PROWIN – Produits d'entretien professionnel – annie64.prowin@orange.fr		06 17 66 07 28
ROMAIN Timothée – Communication/Immobilier – Thimothee.romain1@gm	ail.com	07 83 03 46 41
Hábargamant - Postauration		
Hébergement – Restauration		,
ARRÊT ET ALLER – Chambres d'hôtes – www.stopinfrance.com	05 59 09 37 35 /	
LA BULLE – Restaurant – www.restaurant-labulle.fr		05 59 67 67 31
LA FERME DU CABIRÔO – Gîte – www.gites-cabiroo-bearn.com	05 59 67 65 35 /	
GÎTE DU CAMBARRAT – Gîte – gitecambarrat@yahoo.fr		05 59 67 65 98
Médical – Paramédical		
CAUBET Isabelle – Infirmière	05 59 69 17 03 /	06 91 10 49 14
CAZALA Benoît – Ostéopathe	03 33 03 17 03 /	07 82 03 88 58
FABIEN Sidonie – Infirmière	05 50 60 17 02	
FADILIV SIGUILIE - IIIII IIIIEIE	03 33 63 17 03	/ 06 86 94 53 96



Le Comité des Fêtes s'est réuni fin mai afin de finaliser le programme des fêtes , qui auront lieu les 30, 31 août et 1er septembre 2024.

Quelques changements ont été apportés au programme.

On commencera avec le concours de pétanque, une sortie VTT balisée et encadrée, un nouveau parcours pour nos marcheurs, un petit déjeuner à la fourchette puis notre soirée festive animée par le groupe Pick Up avec un repas concocté par notre chef Manu Mata . Nous terminerons ces fêtes par un vin d'honneur.

Le Comité s'est un peu agrandi, avec l'arrivée de nouveaux membres et, bien entendu, vous pouvez nous rejoindre à tout moment :

Le nouveau bureau du Comité des fêtes

Présidente : Mélissa POUME

Vice Président : Florian SCIE

Trésorière : Maéva IRUJO

Vice Trésorier : Sélim MAMADOU

Secrétaire : Pascale DE OLIVEIRA

Vice Secrétaire : Patrice LACAUSSAGUE

Nous vous souhaitons de passer de belle fêtes en notre compagnie.

A très bientôt,

Pour tout contact : Mélissa (06 11 15 60 15) ou Pascale (06 42 58 53 43)

ARGAGNON SHOTOKAN KARATÉ CLUB

Pour sa quatrième année , le club de Karaté d'Argagnon se prépare à sa nouvelle année sportive.

Mr CAZABAT Philippe, 2éme DAN Président Shotokan Professeur et coach National au sein de ce club ,avec beaucoup de résultats positifs durant cette saison 2023/2024, que ce soit départementaux, ligues et nationaux.

Les cours sont assurés à partir de 5 ans les mercredis de 18h00 à 19h15 et les samedis de 10h30 à 12h00.

A partir de 13 ans et au-delà , les mercredis de 19h15 à 20h45 et les samedis de 9h00 à 10h30 .

Le Karaté possède trois formes : la technique, le combat et la self-défense où chacun et chacune pourra venir s'initier à cet art martial complet.

Les cours se passent au Gymnase d'Argagnon dans une ambiance conviviale.

N'hésitez pas à venir essayer et nous rejoindre.

Contact : Mr CAZABAT Philippe 06/20/71/34/79

philippecazabat64@gmail.com





UNION BEARNAISE

La saison sportive de notre club touche au but.

La satisfaction vient de notre formation et de nos équipes de jeunes qui ont porté haut nos couleurs bleues et blanches.

Nos (- 21 ans) garçons ont été éliminés au 3ème tour de la Coupe de France contre 2 centres de formation professionnelle (Nantes et Saint-Nazaire) mais ont vécu une aventure extraordinaire.

Nos (- 18 ans) filles finissent Championnes départementales dans leur catégorie.

Nos (- 15 ans) filles, pourtant débutantes, se sont qualifiées pour la Finale Régionales à Agen et si elles finissent 7ème, elles ont énormément appris pour la suite.

Après des cycles d'initiation dans notre RPI, nos jeunes pousses ont découvert les bases de notre sport et la compétition 2 contre 2.

Place aux vacances et rendez-vous en septembre au forum des sports, suivi des portes ouvertes.

La fête du Club fut une superbe réussite, d'abord sur le terrain de foot pour un tournoi joyeux et convivial, puis dans la salle où l'ambiance fut belle. Merci ici à tous les habitants du village qui ont mis le feu à la piste de danse!!

Merci aussi à notre municipalité pour leur aide précieuse et indéfectible.

Bon été à tous et rendez-vous tout bronzé pour venir découvrir le volley avec nous, à tous niveaux, à la rentrée.

Pour suivre notre actualité, Union Béarnaise sur les Réseaux Facebook et Instagram et pour tout renseignement, contactez notre président au 06 42 47 37 98.











LOU TEMPS DE BIBE

En cette année 2024, le club a réintégré la salle des associations où, tous les 2ème jeudi de chaque mois, nous proposons à nos adhérents des jeux de société et un goûter.

Tous les lundi matin, l'été à 9h00 et l'après-midi à 14h l'hiver, nous organisons une marche (séniors) de 2h environ sur un terrain plat.

En mars nous avons dégusté les beignets et en avril l'omelette de printemps. Au mois d'Octobre nous prévoyons de faire le repas d'Automne et en Décembre le repas de Noël.

Le 01 juin nous sommes partis dans le Gers pour le circuit des bouchonniers, le midi, croisière déjeuner sur la Baïse et l'après-midi visite d'un producteur de foie gras et d'armagnac. Les 38 participants ont beaucoup apprécié cette journée.

L'effectif de 60 adhérents reste stable, toute personne voulant nous rejoindre peut s'inscrire, même en cours d'année.

Nous souhaitons un bon rétablissement aux adhérents touchés par la maladie, et à toutes et à tous de bonnes vacances d'été.



APE ARGAGNON BALANSUN CASTÉTIS

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Une nouvelle année pleine d'engagement!

En septembre dernier, le bureau a été élu pour représenter l'Association des Parents d'Élèves du RPI Argagnon, Balansun et Castétis. C'est avec un grand soulagement que nous avons pu accueillir au sein du conseil d'administration 8 nouveaux membres (passant ainsi à 15). Nous les remercions pour leur engagement.

Les activités menées au premier semestre

Le 2 octobre, Mr ARNOUTS est venu dans les écoles pour immortaliser sur papier les copains et copines de classe, entourés de l'enseignante sur la traditionnelle photo de classe!

Le 26 novembre 2023 a eu lieu la traditionnelle vente de pâtisseries (tarte aux pommes, tarte au citron, russe, éclair au café et au chocolat réalisés par la boulangerie d'Argagnon). Nous remercions tous les parents volontaires ainsi que les habitants des 3 villages qui leur ont offert un très bon accueil.

Pour clore l'année 2023, l'association a offert aux enfants des 3 écoles un magnifique divertissement pour fêter Noël: un spectacle de bulles qu'ils ont admiré qu'ils soient petits ou grands! Mais on peut vous dire qu'ils n'ont pas bullé devant la table du goûter!!



Un second semestre tout aussi animé!



En 2024, l'APE n'a pas était en reste :

Le loto (en présentiel et avec également des parties électroniques) s'est déroulé le 17 mars 2024 à la salle des fêtes d'Argagnon. Les participants étaient au rendez-vous pour tenter de gagner de nombreux lots. Encore merci aux entreprises donatrices et à tous ceux qui ont consacré une partie de leur temps à l'organisation de la manifestation.

Cette année San Pansar a essayé de nous semer et est venu se cacher à Balansun...mais les enfants des écoles l'ont trouvé, l'ont jugé et Leur sentence a été irrévocable !!!

Pour la commémoration du 8 mai (comme pour le 11 novembre), des enfants de chaque village, ont déposé un bouquet de fleurs sur chaque monument aux morts et ont ainsi participé à cet important devoir de mémoire.

Et pour finir, on s'est tous retrouvé le dimanche 23 juin pour la traditionnelle fête des écoles autour de jeux et d'un bon repas préparé par La Bulle.

Bonnes vacances à tous!

ARCANTO

2024 : une nouvelle année sous le signe de la musique et de la convivialité

Chers Argagnonais, chères Argagnonaises,



L'année 2024 marque un nouveau chapitre pour notre chère chorale Argagnonaise, et c'est avec joie que nous vous adressons ces quelques mots.

Retour sur l'année écoulée

Les 6 premiers mois de l'année 2024 furent riches en termes de répétitions en raison d'une par semaine hors vacances scolaires : 2 événements ont également marqué cette période, à savoir un concert donné à ARZACQ -ARRAZIGUET, en l'église Saint-Pierre le 14 avril ,

ARCANTO était accompagnée de 2 autres chorales : La Voix de Jurançon et La-Ré-Song's, bien connues dans la grande agglomération paloise. Les 3 groupes ont été dirigés par la chef de chœur, LarissaTAMARA. Accueil très chaleureux de la part du public.

Le second est peu commun pour ARCANTO, il s'agit de l'animation d'un mariage courant mai 2024. Les mariés ainsi que les invités furent enthousiastes à cette prestation plutôt insolite pour ce type d'événement.

Ces 2 manifestations ont rencontré un franc succès grâce à la fervente participation de nos chanteurs et à l'accueil chaleureux du public.

Depuis nous avons eu une nouvelle demande pour un autre mariage au mois d'août de cette année. À la suite de la requête d'une famille, nous avons chanté pour une messe d'obsèques courant le mois de mars.

Les répétitions hebdomadaires ont permis à chacun de progresser et de renforcer les liens d'amitié qui nous unissent.

Le cœur est actuellement composé de 27 choristes 15 femmes et 12 hommes. De nouveaux choristes nous ont rejoint et d'autres sont attendus prochainement afin de renforcer le groupe existant.

Notre chorale recrute des voix pour tous les pupitres si vous êtes intéressé n'hésitez pas, venez essayez, le meilleur accueil vous sera réservé!!

D'autres concerts seront organisés sur invitations de chorales similaires à la nôtre.

Un concours de belote verra le jour d'ici la fin de l'année.

N'oublions pas le traditionnel méchoui à la salle communale en date du 5 octobre! Avec possibilité de commander une autre viande que le mouton. Une communication adéquate sera mise en place afin que chacun soit informé en temps et en heure de manière à réserver les diverses dates sur les agendas.

Que cet été soit agréable pour vous toutes et tous !

Rappel du Conseil d'administration d'ARCANTO:

Présidente Babeth RODRIGUEZ

Vice-président Jean-Louis MANAUT

Trésorier André CASSOU et son adjoint Roland LA HALLE

Secrétaire Maryse THAUX et son adjointe Marie-Josée REY

Membres actifs: Michèle DEHAYE, Didier FEUGAS, Claude CAMGRAND, Christian POUYSSÉGUR, Denise CAMGRAND.



LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Arcanto (Chorale):

* Présidente - RODRIGUEZ Elisabeth 06.82.96.61.63

Union Béarnaise (Volley-ball):

* Président - MAUBECQ Patrice 06.42.47.37.98

Association Communale de Chasse Agrée (A.C.C.A):

* Président - SOUBIELLE-FOURIE Jean-François

06.15.16.58.40

Comité des Fêtes :

* Présidente - POUME Mélissa 06.11.15.60.15

Argagnon Shotokan Karaté Club:

* Président - CAZABAT Philippe 06.20.71.34.79

Argagnon Sports et Loisirs (Football):

*Président - ALMEIDA FERREIRA David 07.66.25.18.23

Lou Temps De Bibe (Association du 3ème âge):

* Président - CARBON Hervé 06.77.72.86.10

Association des Parents d'élèves (A.B.C : Argagnon. Balansun. Castétis) :

Co-Présidente - ALCETEGARAY Bénédicte :

06.86.78.92.52

Co-Présidente - RICOTI Marie-Noëlle :

06.88.83.51.82

Horaires d'Ouverture du Secrétariat

de la Mairie

et de l'Agence Postale Communale

- * Mardi et Jeudi de 13h30 à 17h45
 - * Mercredi de 14h00 à 17h45
 - * Vendredi de 13h30 à 16h45



Nous contacter:

La Mairie: 05 59 67 65 86

L'Agence Postale : 05 59 09 26 48

@:mairie.argagnon@outlook.fr

Site internet: www.argagnon.fr



AND COMPANY TO STREET OF THE PARTY OF

Rédigé par la Commission d'Information:

Mesdames : Nadine BROCA, Mireille DUCAMIN, Marie-José REY

Messieurs : André CASSOU, Gilles LEVÊQUE, Olivier PEZE